

# Domeyrot

## SÉISME

**Domeyrot** est située en zone 2 (aléa faible) sur une échelle de 1 à 5 de sismicité.

Un **épicentre** a été localisé aux alentours de Domeyrot à Jarnages le 21 juin 1732 ; et les effets de séismes plus lointains ont déjà été ressentis.

Les **actions préventives** sont issues de la réglementation qui impose l'application de normes parasismiques (Eurocode 8) pour toute construction d'un bâtiment de catégorie d'importance III (ERP de catégorie 1, 2 et 3, habitations collectives et bureaux h > 28 m, bâtiments pouvant accueillir plus de 300 personnes, établissements sanitaires et sociaux, centres de production collective d'énergie, établissements scolaires) et IV (bâtiments indispensables à la sécurité civile, la défense nationale et le maintien de l'ordre public, bâtiments assurant le maintien des communications, la production et le stockage d'eau potable, la distribution publique de l'énergie, bâtiments assurant le contrôle de la sécurité aérienne, établissements de santé nécessaire à la gestion de crise, centres météorologiques) et pour les travaux sur la structure des bâtiments de catégorie d'importance IV existants.

## MÉTÉOROLOGIQUE

Les **événements météorologiques à Domeyrot** consistent en des vents violents (ou tempête), des orages mais aussi des épisodes de neige et/ou verglas exceptionnels.

L'**historique des principaux événements météorologiques** mentionne notamment les violentes tempêtes de novembre 1982 et décembre 1999 et l'épisode neigeux de l'hiver 2007, ce dernier ayant entraîné l'interruption de l'alimentation électrique des foyers et des communications.

## RADON

**Domeyrot** est classée en potentiel radon élevé, catégorie 3 (sur une échelle de 1 à 3) par l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN).

Les **actions préventives** : l'Information Acqureur - Locataire (IAL) est obligatoire pour les communes de cette catégorie.

Des **mesures de protection simples** comme l'étanchéité des bâtiments ou l'aération permettent de réduire le risque.

## RECONNAISSANCE CATNAT

L'**état de catastrophe naturelle** a été reconnu pour les tempêtes du **06 au 10 novembre 1982** et du **25 au 29 décembre 1999**.

## Où s'informer ?

Gendarmerie ou Police :  
**17**

Préfecture (Service des sécurités) :

**05 55 51 59 00**

twitter : @Prefet23

facebook :

[www.facebook.com/prefetdelacreuse/](http://www.facebook.com/prefetdelacreuse/)

Direction Départementale des Territoires :

**05 55 51 59 00**

Sapeurs pompiers :

**18 ou 112**

Météo-France - Répondeur :

**08 99 71 02 23**

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement :

**05 49 55 63 63**

Pour en savoir plus

[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

[www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)

[www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr)

[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)



Création AOÛT 2022

# D I C R I M

DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL  
des

## Risques Majeurs

Connaître les risques  
Les consignes de sécurité  
Où s'informer ?

**Mairie de DOMEYROT**

8 rue de la Mairie 23140 DOMEYROT

Tél : 05 55 062 24 30

Courriel : [commune.domeyrot@creuseconfluence.com](mailto:commune.domeyrot@creuseconfluence.com)

#### AVANT

##### Prévoir les équipements minimums :

- radio portable avec piles,
- lampe de poche,
- eau potable,
- papiers personnels,
- médicaments urgents,
- couvertures, vêtements de rechange,
- matériel de confinement.

##### S'informer en mairie :

- du Plan Communal de Sauvegarde (PCS),
- des risques encourus,
- des consignes de sauvegarde,
- du signal d'alerte,
- du Plan Particulier d'Intervention (PPI).

##### Organiser :

- le groupe dont on est responsable,
- discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, points de ralliement, ...).

##### S'exercer :

- en participant ou en suivant les simulations,
- en tirant les conséquences et enseignements.

#### PENDANT

##### Evacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque :

- se mettre à l'abri,
- s'informer : écouter la radio.
- informer le groupe dont on est responsable,
- ne pas aller chercher les enfants à l'école (pris en charge par l'établissement) ni chercher à rejoindre les membres de sa famille,
- ne pas téléphoner (afin de libérer les lignes pour les secours),
- ne pas encombrer les voies d'accès ou de secours.

#### APRÈS

##### S'informer :

- écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités,
- informer les autorités de tout danger observé,
- apporter une première aide aux voisins (penser aux personnes âgées et aux personnes handicapées),
- se mettre à la disposition des secours.

##### Évaluer :

- les dégâts,
- les points dangereux et s'en éloigner.

**Pour en savoir plus, se reporter aux consignes spécifiques pour chaque type de risque dans le DDRM**

